

**PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

**PRESENTS**

<b>AIGREMONT</b>	Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT Laure HERBERT, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées :** LE VESINET / MARLY-LE-ROI

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Julia HOUILLON, Directrice de la communication d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>8</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9</b>

## **RÉUNION DU 2 AVRIL 2024**

Monsieur MIRABELLI, représentant la commune, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus
- Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme
- Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme
- Reprise anticipée des résultats 2023
- Budget primitif 2024
- Questions diverses

### **COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT**

**Le Président** présente la décision suivante :

Décision n°2024-05

**OBJET** : *Accompagnement à l'exécution du règlement général sur la protection des données – Renouvellement de la convention avec le CIG*

*Il a été décidé de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France une convention d'accompagnement du Syndicat à l'exécution du règlement général sur la protection des données, constituée d'un protocole d'accord relatif à la mission d'une part et d'une convention de mise à disposition d'un agent d'autre part.*

*Montant : 588 euros HT par an.*

*Durée : trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.*

Sans remarques, le comité syndical prend acte de la décision du Président.

### **DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS**

**Le Président** présente le rapport, qui est le suivant :

*La loi du 21 février 2022, dite « 3DS », a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus locaux au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».*

*De plus, les articles R1111-1-A à R1111-1-D du CGCT précisent que le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant du Syndicat. La délibération précise la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à sa disposition et les modalités de rémunération. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.*

*Or, par délibération n° 2023-56 du conseil d'administration du 5 décembre 2023, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France (CIG) a approuvé la mise en place de la mission de référent déontologue des élus locaux par le collège référent du CIG, selon la composition suivante :*

- *Un membre du collège « référent déontologue des agents » au regard des compétences et des expériences acquises en la matière ;*
- *Une personnalité extérieure choisie en raison de ses compétences, ses connaissances juridiques et son expérience.*

*La délibération du CIG définit les modalités de saisine du référent déontologue comme suit :*

- *Le référent déontologue est saisi directement par les élus via le formulaire de contact, par mail ou par courrier ;*

- *Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception ;*
- *Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu et pourra demander des informations complémentaires ;*
- *Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande par écrit ;*
- *Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs ;*
- *Le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.*

*La délibération indique également que les frais annuels d'adhésion à la mission sont fixés pour les collectivités affiliées de plus de 20 000 habitants à 480 euros.*

*Enfin, l'arrêté du CIG du 18 décembre 2023 porte désignation des membres du collège référent comme suit pour l'année 2024 :*

- *Monsieur Hugues PORTELLI, personnalité extérieure au CIG, assurant la présidence des séances,*
- *Un des membres du collège du référent déontologue des agents.*

*Il est demandé au Comité de bien vouloir désigner, en qualité de référents déontologues des élus, le collège mis en place par le CIG.*

**Le Président** précise que cette désignation est obligatoire. Il indique que ces référents sont souvent d'anciens magistrats honoraires de tribunal administratif. Il souligne que des questions auprès de ces référents peuvent être posées par des élus. Il ajoute que ce questionnement a pour objectif d'éviter une imprudence déontologique. Il signale que c'est le CIG qui mutualise ce dispositif pour tous les syndicats.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la désignation d'un référent déontologique des élus.

<p><b>MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DÔME</b></p>
--

**Monsieur PRACA** présente le rapport, qui est le suivant :

*L'accueil du public au Dôme est régi par trois documents :*

- *Les conditions générales de vente (CGV)*
- *Le règlement intérieur de l'établissement (RI)*
- *Le plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.)*

*Ces documents sont régulièrement actualisés afin de s'adapter aux différentes activités proposées au sein de l'établissement, aux nouvelles réglementations et à préciser les points qui pourraient générer des confusions pour les usagers.*

*Les conditions générales de vente et le règlement intérieur ayant été régulièrement amendés ces dernières années, les équipes du Dôme ont, en étroite collaboration avec le service juridique, entrepris une refonte complète de ces deux documents.*

*Leur structure a été quelque peu modifiée, certains points éclaircis, et certains aspects synthétisés, tout en s'assurant de leur bonne mise à jour au regard de la vie de l'établissement.*

*Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter, telles que présentées en annexes, les modifications et précisions apportées aux conditions générales de vente et au règlement intérieur.*

*Le comité est invité à se prononcer sur ces dispositions.*

Sans observations, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme.

## MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS DU DÔME

**Monsieur PRACA** présente le rapport, qui est le suivant :

*Après une première refonte de la grille tarifaire réalisée en 2022 et visant à la simplifier, une nouvelle réflexion a été menée avec pour objectifs et motivations :*

- *De réduire l'offre actuelle afin de la rendre encore plus lisible pour les usagers ;*
- *De valoriser ou revaloriser certains produits et services au regard de la qualité de prestations et de l'offre concurrentielle ;*
- *D'accroître les recettes propres de l'établissement.*

*Dans les grandes lignes :*

- *Création d'un tarif unique « été » permettant de valoriser la programmation estivale orientée vers le public famille, sans augmenter le tarif adulte ;*
- *Création d'une offre d'activités terrestres et aquatiques pré & post natales ;*
- *Simplification de l'offre pass/abonnements et valorisation de l'univers Fitness ;*
- *Revalorisation de l'École de natation, au regard de la qualité d'enseignement, des conditions d'apprentissage et de l'offre concurrentielle ;*
- *Abandon d'un certain nombre de tarifs existants non appliqués ;*
- *Valorisation des prestations de surveillance et d'encadrement proposées ;*
- *Ajout d'un article « cadenas » au catalogue de la boutique, la gestion d'une partie des casiers de vestiaire évoluant.*

*Le comité est invité à se prononcer sur ces propositions.*

**Monsieur PRACA** souligne que l'objectif de cette modification est une meilleure lisibilité de cette grille, ainsi que la réduction du nombre des activités proposées qui n'étaient pas toujours très claires.

**Madame WENTHOLT** souhaite avoir une explication concernant la carte de dix entrées-adulte pour la piscine, qui est passée de 40 € à 50 €, soit une augmentation de 10 €.

**Monsieur SCHUSTER** fait observer que cette carte est aujourd'hui à 49 € et qu'elle n'augmente que de 1 € pour passer à 50 €.

**Monsieur PRACA** souligne que les augmentations ont été faibles, souvent pour arrondir les prix et éviter les centimes à rendre à la caisse. Il confirme que le tarif actuel, indiqué sur le site, est bien de 49 € pour les moins de 25 ans et de 59 € pour les plus de 25 ans.

**Madame WENTHOLT** souhaite connaître le prix pour un adulte qui souhaite aller à la piscine et à l'espace bien-être.

**Monsieur SCHUSTER** répond, qu'actuellement, le prix d'une entrée unitaire piscine et bien être est de 16 €.

**Madame WENTHOLT** précise qu'elle a réglé 12 € pour une entrée piscine.

**Le Président** répète que le tarif piscine est de 16 € en tarif individuel pour une entrée bien-être piscine, avec le sauna.

**Monsieur SCHUSTER** fait remarquer que les tarifs évoqués par Madame WENTHOLT doivent être ceux d'il y a deux ans et rappelle qu'ils ont changé au 1<sup>er</sup> mai dernier.

**Le Président** demande confirmation qu'il n'est pas possible d'acheter une entrée individuelle, uniquement pour l'espace bien être.

**Monsieur SCHUSTER** répond qu'historiquement c'était le cas, mais que, depuis un an, l'entrée est couplée avec la piscine au tarif de 16 €.

**Le Président** demande à Monsieur SCHUSTER d'établir un document mentionnant la courbe des augmentations sur plusieurs années. De plus, il souhaite savoir s'il y a un tarif spécifique pour le bassin extérieur concernant les locations de lignes d'eau.

**Monsieur SCHUSTER** répond que c'est le même tarif que pour le bassin intérieur.

**Madame LEJAY** demande la date de mise en application de cette nouvelle grille.

**Monsieur SCHUSTER** répond qu'elle sera effective le 2 mai.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire des activités du Dôme.

## REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2023

**Monsieur PRACA** présente le rapport, qui est le suivant :

*L'instruction codificatrice M57 prévoit qu'en principe l'affectation des résultats doit avoir lieu à l'issue de la constatation des résultats définitifs, c'est-à-dire lors du vote du compte administratif.*

*Toutefois, les articles L. 2311-5 et L. 5211-36 du CGCT donnent la possibilité au Syndicat de reporter au budget, de manière anticipée – sans attendre le vote du compte administratif – les résultats excédentaires de l'exercice antérieur. Cette reprise anticipée doit permettre d'assurer l'inscription de la totalité des crédits garantissant ainsi sa sincérité et l'équilibre budgétaire, en limitant au mieux l'appel de participation aux communes membres.*

*Ainsi, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'année 2023 au budget primitif de 2024.*

*La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre, ainsi que les résultats synthétiques du compte de gestion 2023. Ces documents, à l'exception de l'état des restes à réaliser, seront transmis, après le comité syndical, par le comptable assignataire.*

Les résultats provisoires de l'année 2023 s'élèvent aux sommes suivantes :

<b>Section d'investissement</b>			Nature Comptable	
Dépenses	A	1 158 620.10 €	D001	
Recettes	B	1 599 471.18 €		
<b>Résultat exercice 2023</b>	<b>A</b>	<b>440 851.08 €</b>		
Déficit reporté	B	1 201 949.03 €		
Excédent reporté	C	- €		
<b>TOTAL résultat capitalisé</b>	<b>D = C - B + A</b>	<b>- 761 097.95 €</b>		
Reports Dépenses	E	196 569.87 €		
Reports Recettes	F	91 597.00 €		
<b>Solde des RAR</b>	<b>G = F - E</b>	<b>- 104 972.87 €</b>		
<b>Résultat</b>	<b>D+G</b>	<b>- 866 070.82 €</b>		R1068
<b>Section de fonctionnement</b>			Nature Comptable	
Dépenses	A	4 332 645.99 €	R1068	
Recettes	B	5 030 568.70 €		
<b>Excédent exercice 2023</b>	<b>A</b>	<b>697 922.71 €</b>		
Déficit reporté	B			
Excédent reporté	C	493 779.30 €		
<b>TOTAL excédent capitalisé</b>	<b>D = C - B + A</b>	<b>1 191 702.01 €</b>		
Affectation des résultats	E	866 070.82 €		
<b>Résultat à affecter</b>	<b>D-E</b>	<b>325 631.19 €</b>		R002

**Monsieur PRACA** fait remarquer que le résultat de l'exercice 2023 se monte à 325 631,19 € alors que la prévision était de 100 000 € et il en félicite les équipes du Dôme. Il souligne cependant qu'un effet est aussi imputable aux fluides.

**Monsieur LE BEULZE** explique que le coût des fluides n'a pas baissé, mais que cette baisse est le résultat des économies d'énergie réalisées, à savoir une économie de 37 %. Il fait remarquer que c'est autant d'énergie non payée au prix fort.

**Le Président** rappelle, concernant cette délibération, que deux options existent. Il indique que la première est de voter le budget avant le 31 décembre comme certaines villes le font, et de ne pas prendre les résultats de manière anticipée puisque, par définition, ils ne sont pas encore connus. Il ajoute que, pour cette première option, quand ces derniers sont connus de façon définitive après le vote du compte administratif, il convient de faire un budget supplémentation pour affecter cette reprise de résultats. Il ajoute que la deuxième option, et c'est le cas pour ce syndicat, est de voter cette reprise anticipée avec le budget voté en avril, la date limite étant le 15 avril. Il explique qu'ainsi, comme la section de fonctionnement génère toujours du surplus, celui-ci permet de financer la capacité d'autofinancement et vient s'ajouter à celui des années précédentes. Il fait remarquer que dans le cas du budget de ce syndicat, cela aboutit à un excédent de plus d'un million d'euros, duquel est déduit le déficit sur l'investissement qui existe toujours. Il ajoute qu'il est très rare de constater des budgets d'investissement qui s'autofinancent car c'est la capacité d'autofinancement générée par l'excédent de fonctionnement qui vient l'alimenter, pour partie, le budget d'investissement et donne le résultat. Il fait observer que celui du syndicat est positif de plus de 325 k€. Il rappelle que la prévision budgétaire avait été fixée à 100 k€ et qu'elle intégrait également la reprise des résultats. Il se félicite que l'établissement ait fait mieux que prévu.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats 2023.

## BUDGET PRIMITIF 2024

**Monsieur PRACA** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le budget primitif présenté au comité pour l'exercice 2024 s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues et votées lors de la séance du 12 mars 2024.*

*Le Budget 2024 s'inscrit dans un contexte de retour à l'équilibre et reconstitution du fonds de roulement du syndicat après des années mouvementées marquées par la crise sanitaire et l'inflation énergétique.*

*Le syndicat maintient une cible de recettes propres ambitieuse à 1 875 k€, des participations des communes indexées sur les valeurs locatives fiscales (+3.9%), une maîtrise de sa masse salariale et de ses charges de gestion, une enveloppe en investissement réduite aux projets d'entretien urgent et de sécurité du bâtiment et du public.*

*Le syndicat doit continuer à provisionner en vue du risque contentieux sur les travaux de rénovation, certaines procédures étant toujours en cours.*

*Le Budget Primitif 2024 se fait avec reprise anticipée des résultats 2023, nécessaires pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.*

NDLR :

- Les données chiffrées présentées ci-après sont arrondies et ne sont détaillées que les informations significatives. Bien entendu, la maquette budgétaire détaillée ainsi que ses annexes est également jointe à la présente ;
- Pour l'ensemble des tableaux présentés ci-après, la charte "couleurs" est la suivante :
  - En gris les colonnes relatives à l'exercice 2023 ;
  - En couleur les colonnes relatives à l'exercice 2024.

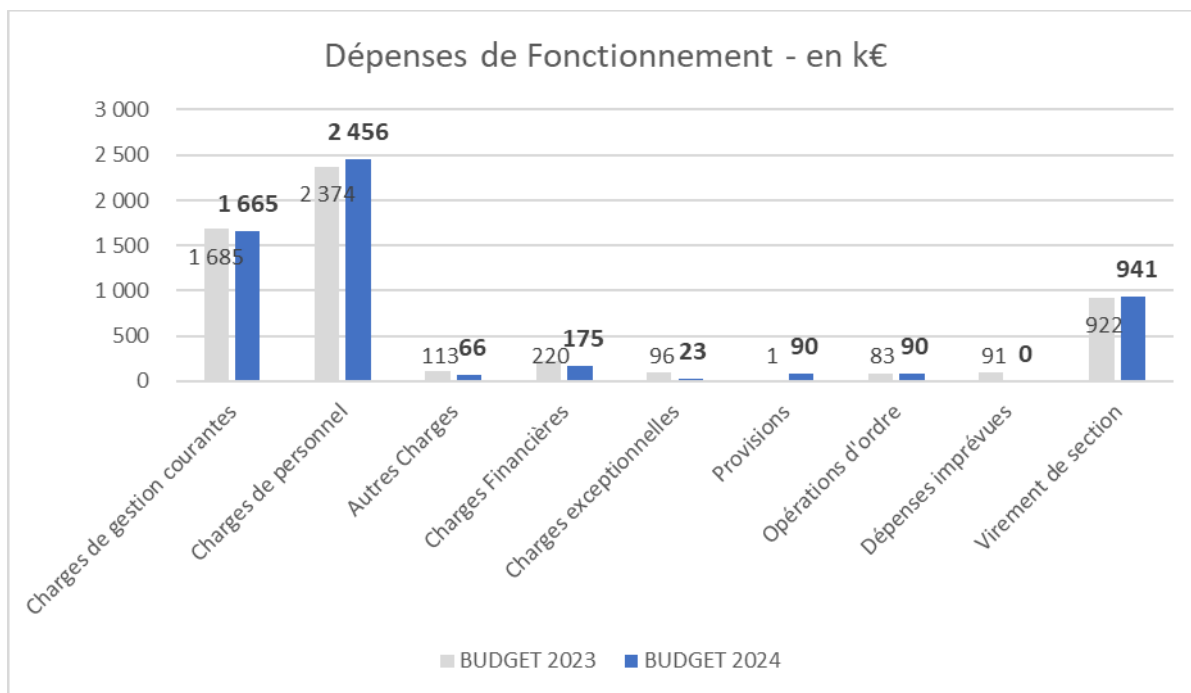
## I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 5 506 k€.

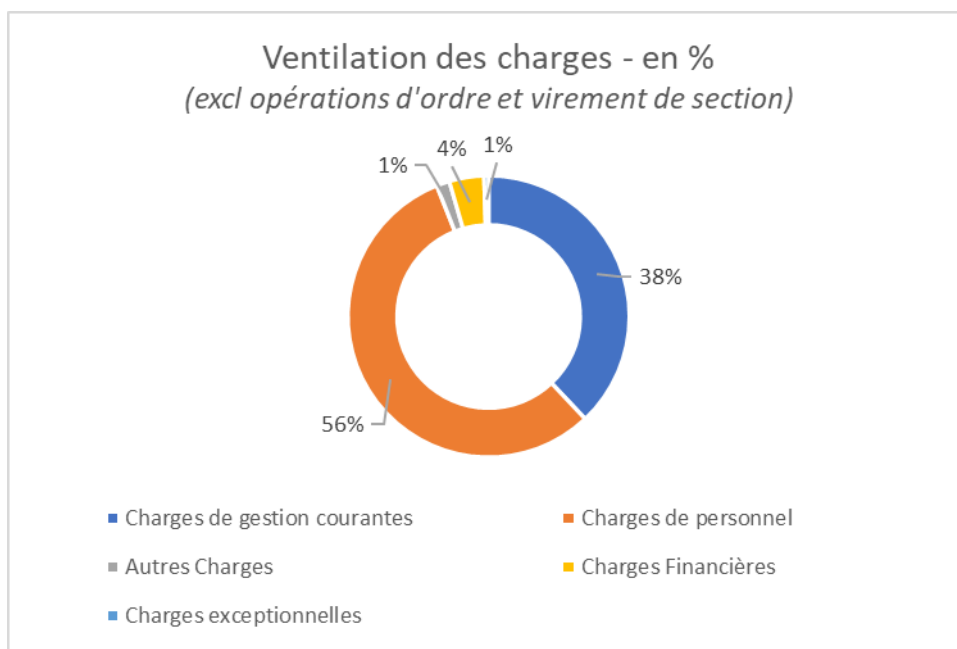
### 1) Dépenses de Fonctionnement

La section est en baisse de (-1%) soit (-79 k€), certains effets entre chapitres s'expliquent par la bascule en M57 : disparition des dépenses imprévues (-91 k€) et de certaines charges exceptionnelles qui doivent être inscrites ailleurs.

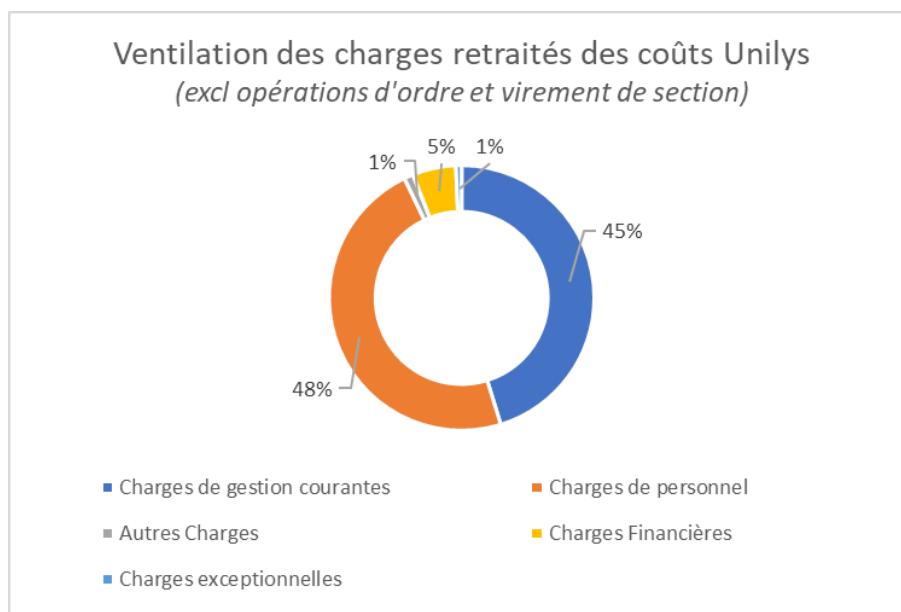
Sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors disponible inscrit sur le chapitre 011 pour (75 k€), la section est en baisse de (-2%) soit (-105 k€).



Les charges de personnel pèsent pour 56% du total des charges de fonctionnement courantes. Ce ratio est en hausse (54% en 2023) du fait de la stabilisation des coûts de l'énergie et des réformes sur la masse salariale survenues au 1er juillet 2023 et de l'augmentation d'un MNS/BNSSA pour la surveillance du bassin de 50m (impact année pleine en 2024).



Hors coûts des services ressources mutualisés, le poids de la masse salariale tend à diminuer pour ne peser plus que 48% du total, le poids marginal des dépenses d'énergie et fluides pesant plus lourd :

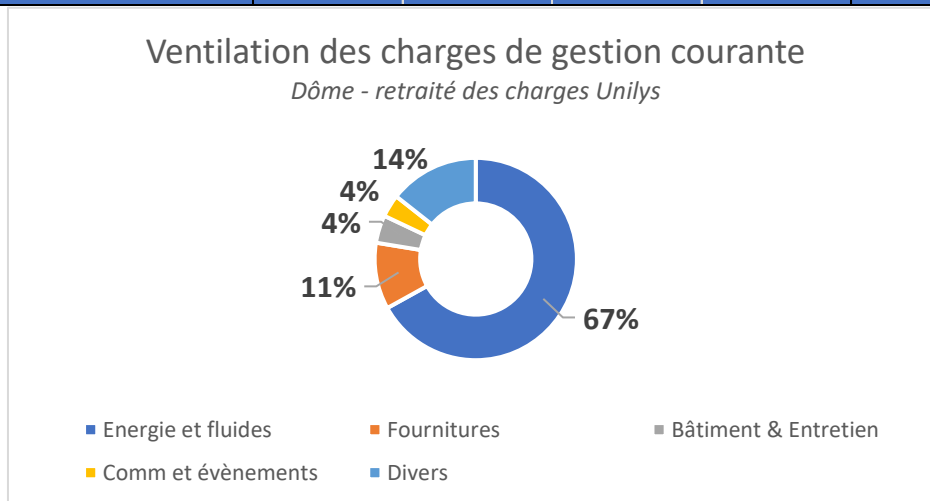


• **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé un Budget à hauteur de 1 665 k€ pour les charges à caractère général, soit (-20 k€) vs 2023 et (-95 k€) si on exclut les crédits inscrits sur le disponible qui aurait été en M14 en dépenses imprévues.

Pour le Dôme, le Budget est de 1 419 k€, en baisse de (-4%) vs 2023 principalement sur les charges « divers » qui sont dimensionnées au plus proche des réalisations passées.

	2022	2023 (atterrissage)	2023 (Budget)	2024 (Budget)	2024 vs réalisé 2023	2024 vs budget 2023
Energie et fluides	576	952	959	950	0%	-1%
Fournitures	89	128	143	151	18%	6%
Bâtiment & Entretien	62	58	69	63	9%	-9%
Comm et évènements	55	35	46	51	46%	11%
Divers	229	226	264	204	-10%	-23%
<b>TOTAL Dôme</b>	<b>1 011</b>	<b>1 399</b>	<b>1 481</b>	<b>1 419</b>	<b>1%</b>	<b>-4%</b>
Unilys	175	157	204	171	9%	-16%
Disponible				75		
<b>TOTAL Chapitre 011</b>	<b>1 186</b>	<b>1 556</b>	<b>1 685</b>	<b>1 665</b>	<b>7%</b>	<b>-1%</b>

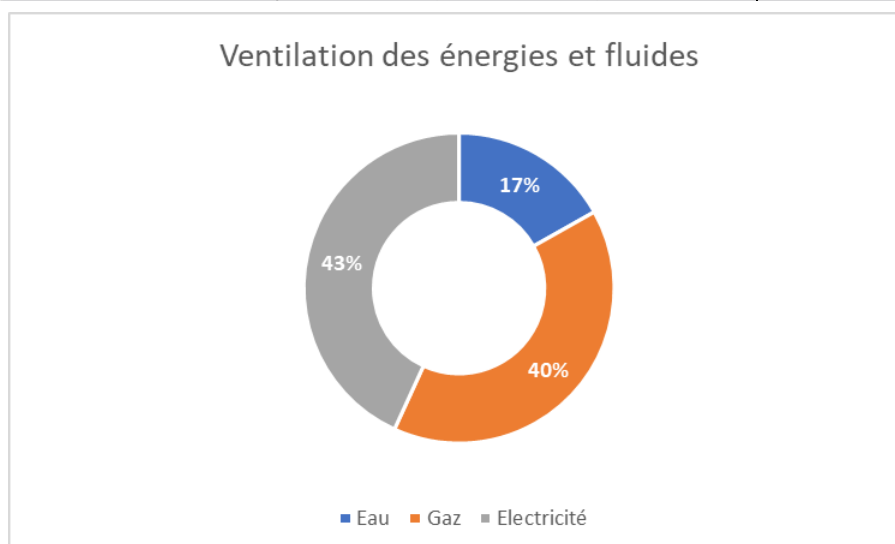


Plus de 67% des coûts (-1 point vs 2023) sont portés par les dépenses en **eau/ gaz/ électricité** pour un total de 950 k€. Le Budget fait l'hypothèse d'un fonctionnement de l'établissement équivalent à 2023 (fermeture du bassin extérieur en hiver notamment).

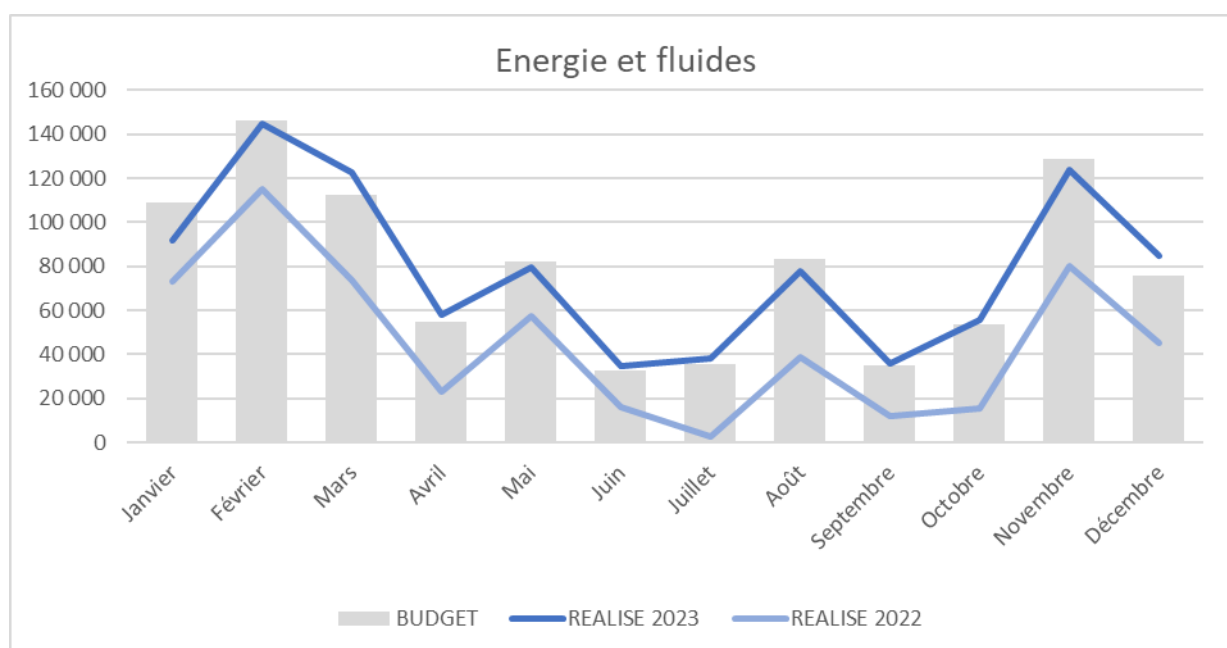


L'électricité et le gaz ont été revus à la baisse afin de contenir l'augmentation des tarifs de l'eau (+30%). La baisse des prix devrait prendre commencer à infléchir en cours d'année, et continuer sur les années suivantes.

	2022	2023 (atterrissage)	2024 (budget)	2024 vs 2023
Eau	149	133	160	20%
Gaz	278	383	380	-1%
Electricité	149	436	410	-6%
<b>total énergies et fluides</b>	<b>576</b>	<b>952</b>	<b>950</b>	<b>0%</b>



Ce poste de charges est suivi mensuellement via un tableau de bord :



Le poste dédié aux **fournitures** est en hausse à 151 k€, (+8 k€ vs BP 2023 et +23 k€ vs réalisé), il s'agit notamment des produits d'entretien (chlore), des fournitures administratives, d'achats de petites fournitures et pièces détachées, des cartes d'accès "Elisath". La hausse s'explique par l'achat de fournitures pour la boutique (+9 k€) qui sera compensée par des recettes supplémentaires. Ouverture de la boutique au 1er juillet 2023, effet année pleine en 2024.

Les crédits alloués à **la communication, aux événements et à la période estivale** sont en hausse de (+16 k€) vs réalisé pour atteindre 51 k€, il s'agit notamment de financer les agents de sécurité pendant la période estivale (34 k€), en hausse de (+10 k€) vs 2023, ce poste de dépenses dépend beaucoup de la fréquentation et l'été 2023 a été plutôt mitigé avec une météo fraîche, les frais de création et impressions des affiches pour les événements, la nouvelle grille tarifaire, des flyers etc.

(14 k€), des frais de réception (4 k€) dont l'accueil pour le Giant Open et de potentiels évènements dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les coûts **d'entretien du bâtiment** sont en hausse de (+5 k€) vs réalisé pour atteindre 63 k€. L'augmentation s'explique principalement par des prestations d'entretien des espaces verts (élagage de sécurité notamment) non réalisées en 2023.

Les frais dits **autres** sont en baisse de (-22 k€) pour atteindre 204 k€. Cette section comprend de nombreuses charges régies par des contrats : il s'agit notamment des charges locatives des vélos et machines de la salle de forme, du robot, des autolaveuses, des contrats informatiques (HP3i, Elisath), des frais d'assurances, des coûts de maintenance des différents logiciels (Elisath, Poseïdon) et des contrats de prestations de service.

L'ensemble des postes de dépenses sont stables vs 2023, la baisse concerne uniquement l'enveloppe dédiée aux honoraires des avocats (-20 k€) pour le suivi des contentieux, le nombre de contentieux en cours étant en forte baisse.

Pour Unilys, le Budget 2024 s'établit à 171 k€, en hausse de (+14 k€) vs réalisé 2023. Il s'agit principalement des loyers pour l'Hôtel de Ville et des contrats de maintenance des logiciels informatiques (Acquity, CIVIL Finances).

La hausse concerne principalement le poste dédié aux formations des agents (+6 k€) et à l'inscription de crédits afin d'accompagner la démarche appréciative initiée en 2021 (+20 k€). Ces hausses sont en partie compensées par la fin du déploiement de la M57 (-10 k€) et un meilleur dimensionnement des crédits au regard du réalisé (mise en ligne des annonces, fournitures, téléphonie).

Le Budget est en baisse par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2023 (-16%). Une hausse du loyer de l'Hôtel de Ville avait été anticipée pour l'année 2023 afin de compenser la hausse des coûts de l'énergie, mais elle n'a pas eu lieu.

	BP 2023	BP 2024	
Loyers Hotel de Ville	95	75	-21%
Contrats maintenance informatique	25	23.5	-6%
Formation	20	15	-25%
Mise en ligne annonces (RH et marchés)	10	2.5	-75%
Passage à la M57	10	0	-100%
Téléphonie	7.2	5	-31%
Abonnements	7.7	7.7	0%
Fournitures	5.4	4.8	-11%
Locations imprimantes	2.3	2.3	0%
Démarche appréciative	0	20	
Autres*	21	15	-29%
<b>Coût frais généraux Unilys</b>	<b>204</b>	<b>171</b>	<b>-16%</b>

\* Communication (rapports d'activité), Réceptions, transports des agents, nettoyage des locaux

La Piscine prend à sa charge 20.5% des coûts (+1.5 point vs 2023 en raison d'une baisse importante des besoins du SIARSGL et d'anticiper sa sortie d'Unilys, ses compétences étant exercées par la CASGBS au 1er janvier 2025) soit 35 k€, les 79.5% restants étant supportés par les autres syndicats intercommunaux membres d'Unilys.

Les économies faites en 2024 permettent un gain de (-3 k€) malgré la hausse de la quote-part.

## • Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges globales de personnel s'établissent à 2 456 k€ soit une hausse de (+82 k€) vs Budget 2023 et (+122 k€) vs réalisé : impact en année pleine des réformes de la FPT du 1er juillet 2023, augmentation du nombre de surveillants (MNS/BNSSA) et réduction du nombre de postes vacants sur les services centraux.

En 2023, la masse salariale inscrite au Budget était très insuffisante pour le Dôme, les économies faites sur les postes vacants des services centraux ont permis d'éviter une DM en fin d'année.

Elles se décomposent ainsi :

	Réalisé 2023	Budget 2023	Budget 2024	2024 vs réalisé 2023	2024 vs budget 2023
Dôme	1 630	1 535	1 556	-5%	1%
Personnel extérieur Dôme	30	17	18	-40%	6%
Unilys SICGP	651	793	853	31%	8%
Unilys Valoseine et SIVOM	23	27	29	26%	7%
<b>Total masse salariale</b>	<b>2 334</b>	<b>2 372</b>	<b>2 456</b>	<b>5%</b>	<b>4%</b>

En 2024, l'organisation du Dôme est stable par rapport à 2023 : maintien d'un directeur mutualisé à 90% sur le Dôme / 10% sur le Château Monte Cristo, surveillants de bassin en conformité avec le P.O.S.S, fin de la mutualisation d'un agent administratif de catégorie A entre le Dôme / Monte Cristo / le Musée de Marly pour un poste d'administratif catégorie B à temps plein, effet année pleine de la réorganisation du service propreté.

Sur le personnel permanent du Dôme, l'année 2023 a été marquée par un absentéisme important sur les équipes propreté qui ont été remplacées par des contractuels. Ces impacts ne sont pas repris dans le budget 2024.

Sur le personnel extérieur Dôme, en 2023 le recours à l'intérim a été exceptionnel pour la surveillance des bassins (postes vacants et absentéisme particulièrement élevés chez les agents). Ces impacts ne sont pas repris dans le budget 2024.

Le Budget 2024 a été construit avec des effectifs constants et présents. Un point pourrait être fait en milieu d'année pour une DM pour évaluer la trajectoire des crédits de masse salariale et abonder le chapitre 012 selon l'absentéisme des agents et les besoins en remplacement qui en découlent.

Sur les services centraux, la hausse vs Budget s'explique principalement par l'embauche d'un community manager (36 k€ sur 9 mois) afin de gérer les réseaux sociaux du Dôme (60%) et de Valoseine (40%). Recrutement en cours.

En 2023, de nombreux postes vacants expliquent la sous-exécution du budget : vacance d'un poste d'agent comptable plusieurs mois (arrivée au 1er juillet), arrêts maladie longue durée d'agents aux ressources humaines et au juridique non remplacés, départ en septembre de la directrice des finances non remplacée sur les 4 derniers mois.

Le total des frais mutualisés nets des refacturations pour 204 k€ correspond à la charge de 2 catégories A et 1 catégorie B en plus des effectifs du Dôme.

#### • Chapitre 65 – autres charges

Il s'agit des indemnités d'élus pour 27 k€, de coûts licences Microsoft pour 9.6 k€ pour les équipes du Dôme et de 5.3 k€ pour les équipes Unilys, des frais d'hébergement du Cloud pour 14 k€ et d'abonnements au nouveau serveur pour 8.8 k€ soit un total de 66 k€.

Ce chapitre est en baisse par rapport à 2023 (-47 k€), l'an passé était marqué par des opérations d'apurement de recettes passées par erreur en investissement pour 33 k€. Ce nettoyage comptable ne devrait pas se reproduire en 2024.

#### • Chapitre 66 – charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts pour 174 k.

Société Générale	21 039.16 €
Crédit Mutuel	76 590.00 €
Caisse d'Epargne emprunt renégocié en 2022	31 193.76 €
Caisse d'Epargne	4 373.17 €
Banque Postale	41 224.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>174 420.97 €</b>

Pas d'opération de financement prévue en 2024 après la renégociation de l'emprunt court terme auprès de la Caisse d'Epargne en 2022, et la trimestrialisation des échéances de remboursement de

*l'emprunt du Crédit Mutuel en 2023 afin de ne pas assécher la trésorerie de l'établissement avant la période estivale (anciennement une unique échéance au 30 juin).*

- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles**

*Il s'agit d'inscrire des crédits afin de permettre l'annulation de titres des années antérieures lors des opérations de clôture du Trésor Public soit un total de 23 k€.*

*Une partie des natures comptables des charges exceptionnelles sont maintenant au chapitre 65 sous la nouvelle nomenclature comptable.*

- **Amortissements**

*Des amortissements sont calculés pour 90 k€, 68 k€ pour les investissements du Dôme et 22 k€ pour les investissements d'Unilys. Les amortissements d'Unilys sont refacturés via les contrats de prestations non économiques.*

- **Dotations aux provisions**

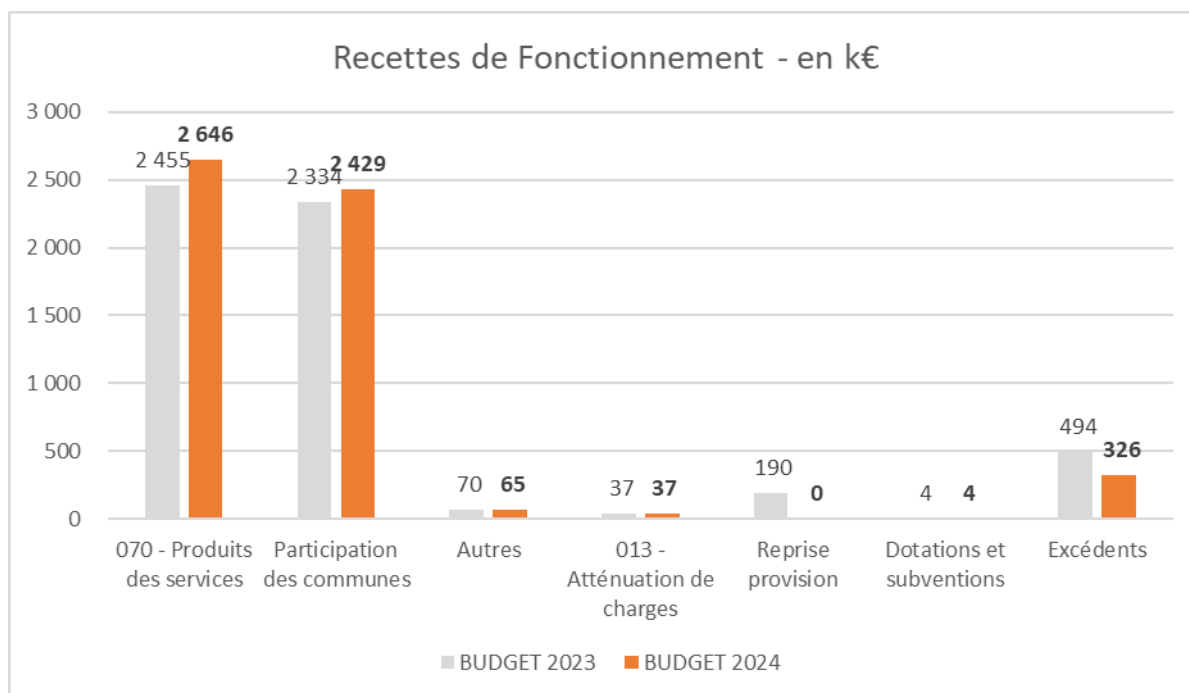
*Il est proposé d'inscrire 90 k€ de provisions pour le risque contentieux.*

- **Virement de section**

*Il est proposé de virer 941 k€ en section d'investissement afin de permettre le remboursement des emprunts long et court terme.*

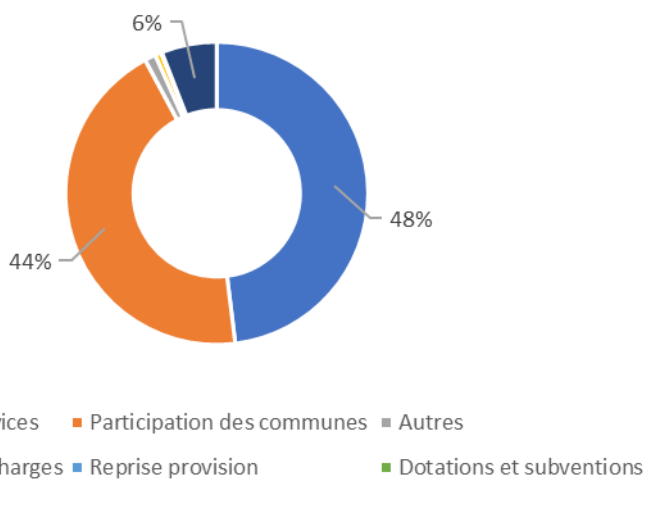
## 2) **Recettes de Fonctionnement**

*Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :*



*La participation des communes pèse pour 44% dans le total des recettes de fonctionnement. L'épuisement du fonds de roulement se confirme avec des excédents passés qui ne représentent plus que 6% du total des recettes. Cette tendance doit s'inverser avec le retour progressif des coûts énergétiques à des niveaux proches de ceux d'avance crise.*

## Ventilation des recettes de fonctionnement

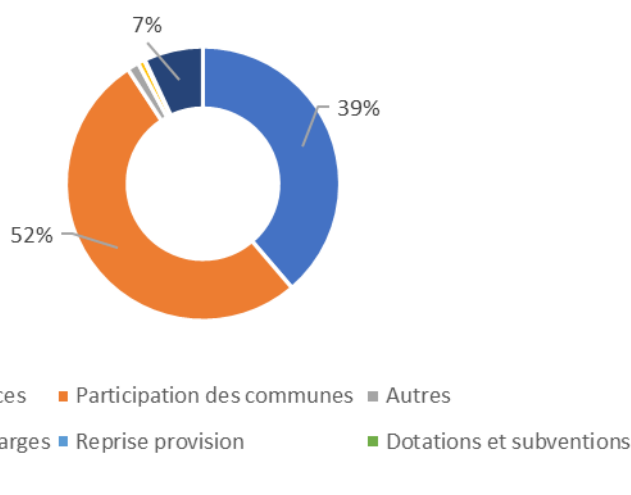


Hors les recettes de refacturation d'Unilys, le poids des communes dans les recettes de fonctionnement augmente pour représenter 52% du total. Il est alors intéressant de positionner le Dôme par rapport à d'autres syndicats intercommunaux gestionnaires de piscine.

Avec 39% de recettes propres, le Dôme reste un syndicat particulièrement vertueux, les différentes enquêtes de l'OFGL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale) font état d'un ratio national plus proche de 20% de recettes propres (voir parfois moins de 10%) dans les grands équilibres des syndicats intercommunaux comparables.

## Ventilation des recettes de fonctionnement

*retraitées des refacturations Unilys*



- **Chapitre 70 – Produits des Services**

Il est proposé d'inscrire un montant de recettes propres ambitieux à 1 875 k€ (+102.5 k€ vs Budget 2023 et +124 k€ vs réalisé 2023) réparti ainsi :

	REALISE 2023	BUDGET 2023	BUDGET 2024	2024 vs réalisé 2023
PISCINE	757 762	832 000	835 000	77 238
ECOLE DE NATATION	230 107	200 000	230 000	-107
EVENEMENTIEL	7 940	8 000	6 000	-1 940
SCOLAIRES	35 986	60 000	40 000	4 014
ASSOCIATIONS CLUBS	75 227	106 000	105 000	29 773
FORME	181 958	172 000	194 000	12 042
MULTI ESPACES	255 193	247 000	258 000	2 807
BIEN-ETRE	84 595	80 000	98 100	13 505
REDEVANCES	35 000	10 000	14 000	-21 000
MAD MNS	23 570	19 000	25 000	1 430
SUBVENTION STAGES	33 500	33 500	33 000	-500
RECETTES EXCEPTIONNELLES	12 406	0	11 600	-806
BOUTIQUE	17 266	5 000	25 300	8 034
<b>TOTAL</b>	<b>1 750 510</b>	<b>1 772 500</b>	<b>1 875 000</b>	<b>124 490</b>

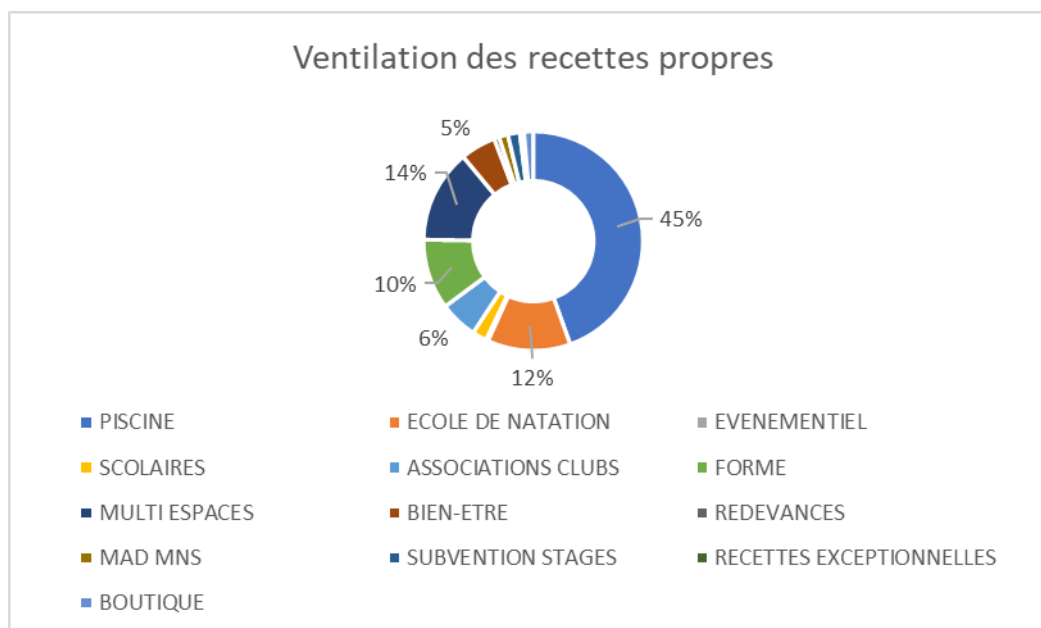
Une partie de l'augmentation sera portée par la hausse des tarifs (+1.5%).

Les recettes liées à la mise à disposition des MNS (25 k€), les subventions de stages (33.5 k€), une partie des recettes d'association des clubs (6.5 k€) sont enregistrées sur le chapitre 75 pour un total de (64.9 k€).

Le bassin pèse pour 45% dans le total des recettes propres, la réussite de la saison estivale, très dépendante de la météo, est un facteur déterminant pour permettre à l'établissement de réaliser cet objectif de recette.

Cette part tend à progressivement baisser (-3 points vs 2023) grâce au développement de nombreuses recettes annexes (boutique, évènements, pass multi-espaces) afin de moins exposer les équilibres financiers de l'établissement aux chaleurs estivales trop imprévisibles d'une année sur l'autre.

A noter qu'en 2023, 54% des recettes du bassin ont été réalisées sur les mois de juin / juillet / août et septembre.



A ces recettes s'ajoutent les remboursements de la part des autres syndicats à hauteur de 79.5% des charges de gestion courantes Unilys (836 k€).

- **Chapitres 73 – Participation des communes**

La participation des communes est en hausse de (+95 k€), soit (+3.9%) vs 2023 afin de suivre l'évolution des bases locatives. Sans indexation volontaire, le syndicat ne bénéficie d'aucune indexation automatique de ses bases fiscales comme cela est le cas pour les communes.

Le total appelé en 2024 sera de 2 429 k€.

COMMUNES	Population 2021	Participation 2024 k€	Population 2020	PARTICIPATION 2023	2024 vs 2023	%
AIGREMONT	1 120	16 767.57 €	1 122	16 167.00 €	600.57 €	3.7%
CHAMBOURCY	5 889	88 164.47 €	5 796	83 515.08 €	4 649.39 €	5.6%
MAREIL-MARLY	3 943	59 030.83 €	3 835	55 258.86 €	3 771.97 €	6.8%
MARLY-LE-ROI	17 010	254 657.45 €	16 857	242 894.01 €	11 763.43 €	4.8%
LE PECQ	16 121	241 348.19 €	16 081	231 712.56 €	9 635.63 €	4.2%
LE VESINET	16 117	241 288.31 €	16 108	232 101.61 €	9 186.71 €	4.0%
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>60 200</b>	<b>901 256.81 €</b>	<b>59 799</b>	<b>861 649.11 €</b>	<b>39 607.70 €</b>	<b>4.6%</b>
Par habitant		<b>14.97 €</b>		<b>14.41 €</b>	<b>0.56 €</b>	<b>3.9%</b>
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 104	1 527 566.17 €	46 171	1 472 363.89 €	55 202.28 €	3.7%
Par habitant		<b>33.13 €</b>		<b>31.89 €</b>	<b>1.24 €</b>	<b>3.9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106 304</b>	<b>2 428 822.98 €</b>	<b>105 970</b>	<b>2 334 013.00 €</b>	<b>94 809.98 €</b>	<b>4.1%</b>

- **Chapitre 013 – atténuation de charges**

Il s'agit de l'estimation d'une enveloppe de (36 k€) pour le versement d'indemnités journalières sur les arrêts de travail des agents.

- **Autres recettes**

L'établissement perçoit certaines recettes annexes pour (4 k€) : FCTVA (1.6 k€) et dotation de compensation de la TFPB (2.8 k€).

- **Excédents passés**

La reprise anticipée des résultats permet au syndicat de reprendre 326 k€ d'excédents, en forte baisse (-168 k€) par rapport à 2023, l'établissement a puisé dans son fonds de roulement pour maintenir ses équilibres l'an passé.

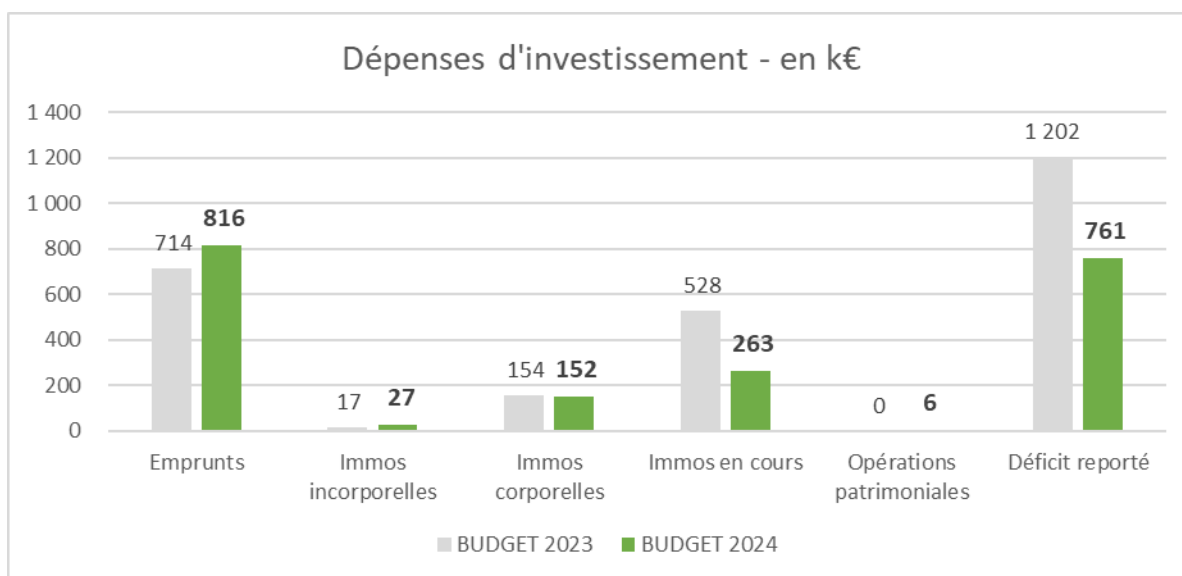
En 2024 avec l'inscription de 75 k€ de crédits disponibles, l'établissement vise de réamorcer la création d'un fonds de roulement en vue de financer une partie des investissements prévus en 2025/2026.

## **II. Section d'Investissement**

Le budget de la section d'investissement s'élève à 2 026 k€ incluant déficits passés et reports.

### **1) Dépenses d'Investissement**

Hors emprunt (816 k€), déficit reporté (761 k€) et reports (197 k€), les dépenses d'investissement s'élèvent à 246 k€.



- **Emprunts**

Le remboursement en Capital des emprunts long terme représente une charge de 816 k€.

Société Générale	153 333.32 €
Crédit Mutuel	400 000.00 €
Caisse d'Epargne emprunt renégocié en 2022	153 333.32 €
Caisse d'Epargne	23 920.39 €
Banque Postale	85 507.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>816 094.99 €</b>

- **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Il s'agit des coûts pour une étude de traitement des eaux (27 k€).

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Un budget de 64 k€ est alloué pour le Dôme :

- Enveloppe de 17 k€ pour l'achat et le renouvellement de matériel informatique (PC portables et tablettes) ;
- Enveloppe de 20 k€ pour l'achat de mobilier (vitrines, tables à langer, bains de soleil etc.) ;
- Enveloppe de 4 k€ pour des travaux de câblage ;
- Enveloppe de 23 k€ pour des achats divers (autolaveuse, enrouleur de ligne, rampe accès PMR petit bassin etc.).

Un budget de 14 k€ est alloué aux services centraux pour l'installation d'un serveur mutualisé et le renouvellement du matériel informatique.

Des reports sont inscrits pour 78 k€.

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Une enveloppe de 140.5 k€ est allouée aux immobilisations en cours :

- 50 k€ de solde pour les garde-corps ;
- 50 k€ de travaux de menuiserie ;
- 40 k€ de travaux divers (lampes UV déchlorominateur, réorganisation hall d'accueil, vitrophanie, ventilations etc.)

Des reports sont inscrits pour 116 k€ principalement pour les travaux des garde-corps.

Un déficit de (761 k€) est reporté.

Des écritures d'opérations patrimoniales s'équilibrent entre dépenses et recettes pour 6 k€.



## 2) Recettes d'Investissement

- **Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves**

Un montant de 30 k€ est inscrit au titre du FCTVA, un montant de 80 k€ est reporté.

Un montant de 866 k€ est affecté de la section de fonctionnement.

- **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Un montant de 90 k€ est inscrit, miroir des écritures d'amortissement en section de fonctionnement.

- **Chapitre 021 – Virement entre sections**

Afin de financer le remboursement du capital des emprunts, un virement de 941 k€ est proposé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	5 506 314.67 €
Section d'investissement	2 025 800.18 €
<b>Budget Global</b>	<b>7 532 114.85 €</b>

**Monsieur PRACA** indique que le syndicat doit provisionner en vue des risques de contentieux, toujours en cours, liés aux travaux de rénovations.

Il fait remarquer que la cible de recettes est largement accessible.

Il souligne que 2024 sera une année creuse en investissement, en prévision des investissements lourds à venir les prochaines années, notamment, en janvier 2025, le remplacement du système de filtration, vieux de trente ans, pour un coût important de + de 500 k€. Il indique que, dans les sommes allouées en immobilisation, figurent toujours les 50 k€ pour les garde-corps, ainsi que les 50 k€ pour la menuiserie et les petits travaux qui seront faits cette année.

**Le Président** insiste sur le fait que, lorsque des tableaux comparatifs sont présentés, il est nécessaire que soient indiqués le total du budget 2023 et celui du budget 2024 pour permettre de comparer les exercices. Il ajoute que, soit les budgets sont comparés, soit ce sont les comptes administratifs qui le sont, mais qu'il ne faut jamais comparer les budgets avec les CA.

Il fait remarquer que la principale évolution se situe au niveau de la masse salariale dont le réalisé sera indiqué à la fin de l'année. Il ajoute que des réductions de charges sont également à noter sur la plupart des autres postes ce qui est bien, mais il évoque toutefois l'exception de la provision qui a été décidée dans un principe de prudence. Il ajoute qu'en fin d'exercice, il sera décidé de faire une reprise sur provision ou pas.

Il indique que, sur les recettes de fonctionnement, les chiffres sont encore prudents par rapport à l'année derrière. Il fait observer que le montant de 98 k€ sur le bien-être et la forme lui semble plus difficile à atteindre.

**Monsieur LE BEULZE** précise que les objectifs 2024 sont encourageant et que le mois de février est très prometteur. Il précise que c'est la politique sur les abonnements qui permet de tenir ces objectifs actuellement. Il explique que le montant de 100 k€ supplémentaires en recettes s'appuie à la fois sur la petite augmentation des tarifs unitaires, sur une petite simplification à savoir la disparition d'un des abonnements et enfin la création de trois activités nouvelles, en particulier les activités pré et post natales ou celle du retour à une pratique sportive accompagnée après un accident de la vie. Il annonce également le projet de créer une session de préparation à destination des jeunes souhaitant passer le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Il précise que le Dôme recherche des maîtres-nageurs supplémentaires et qu'il est possible d'organiser des sessions payantes avec le personnel en place. Il souligne que cet objectif de 100 k€ supplémentaires lui semble atteignable, même si l'établissement est toujours dépendant de la saison estivale.

**Le Président** souligne que les élus pourraient se poser la question d'un excédent 2024 budgété à 75 k€ et inférieur à celui budgété en 2023 qui était à 100 k€, alors que 300 k€ d'excédent viennent

d'être réalisés. Il souligne que le syndicat sera sans doute sur un exercice budgétaire en fin d'année un peu plus tassé.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme et ajoute que la décélération des coûts énergétiques est lente. Il rappelle aux élus, pour mémoire, que le surcoût énergétique est de 600 k€ et que la participation des communes a augmenté l'an dernier de 400 k€, soit un écart de 200 k€. Il informe les élus qu'une très légère décreue est prévue sur le gaz cette année, alors que, d'après les informations émanant du SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), les soutiens de l'Etat ayant disparus, la baisse électrique va être absorbée par les retours de taxations étatiques. Il ajoute que le tarif annoncé pour 2024 est équivalent à celui de 2023. Il fait remarquer que 2024 sera un peu difficile sur ce sujet, mais le pari est fait que, l'an prochain, les coûts énergétiques vont redescendre et que le syndicat va retrouver des marges.

**Le Président** fait remarquer qu'il est possible d'envisager que, si le syndicat retrouve de la marge, les communes adhérentes vont demander la restitution de ce qu'elles avaient contribué en surplus.

**Monsieur LE BEULZE** répond que la question est légitime, mais souligne, comme Monsieur PRACA l'a indiqué, que le syndicat est pratiquement à zéro en matière d'investissements, si ce n'est à payer les factures d'investissement de l'an dernier. Il ajoute qu'il n'y a donc pratiquement pas d'investissement prévu et fait remarquer que ce n'est pas raisonnable pour un tel établissement avec un système de filtration ayant déjà dépassé de dix ans la durée de vie préconisée par les industriels qui l'ont vendu à l'époque. Il ajoute que, même si celui-ci fonctionne, il met l'établissement en grand danger, car, en cas de panne, celui-ci devra fermer, ce qui entraînera une absence totale de recettes.

**Le Président** répond qu'il est bien conscient de la nécessité à continuer à investir dans l'équipement.

Il demande s'il est possible d'avoir un tableau des variations de fréquentation depuis la Covid, ainsi que du nombre des cours de natation actuel par rapport à l'après Covid. Il fait observer que la fréquentation actuelle est très importante.

**Monsieur LE BEULZE** signale que le montant des recettes propres était de 1,2 million à son arrivée à son poste et qu'il est envisagé à 1,9 million cette année.

**Le Président** fait observer que, dès que la zone extérieure est mise en service et si l'été est agréable, il est à prévoir plus d'entrées. Il ajoute qu'il serait intéressant de le visualiser.

**Monsieur LE BEULZE** informe les élus que le mauvais temps de l'été dernier a généré une perte estimée à 60 k€.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** remercie l'ensemble des équipes pour leur implication dans l'organisation du Giant Open qu'il a trouvé très festif, notamment avec le format réceptif à l'étage. Il rappelle que c'est sans doute la dernière année à Saint-Germain-en-Laye, tout en indiquant cependant que les organisateurs n'ont pas encore les conditions locatives de l'an prochain à Saint-Denis et qu'ils seront peut-être tentés de revenir au Dôme, au vu de la rentabilité et de la réussite de l'évènement. Il fait remarquer que le public et les partenaires étaient au rendez-vous et que les retours communication sont très positifs, notamment dans la presse. Il ajoute que la zone de presse était très importante et a accueilli beaucoup de médias.

Il souligne que c'était une belle opération qui donne envie d'avoir un bel évènement tel que celui-ci l'an prochain.

**Le Président** insiste sur le fait que l'équipement est bien dimensionné pour ce type de manifestations, notamment avec ses tribunes.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 21h35.

**Signatures :**

**Arnaud PÉRICARD**

Président du syndicat intercommunal

**Serge MIRABELLI**

Secrétaire de séance